



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

**1691<sup>e</sup>** SÉANCE: 2 FÉVRIER 1973

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1691) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Plainte de la Zambie :	
a) Lettre, en date du 24 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10865);	
b) Lettre, en date du 23 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, du Kenya et du Soudan (S/10866);	
c) Lettre, en date du 26 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10869) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 2 février 1973, à 15 heures.

*Président* : M. Joseph ODERO-JOWI (Kenya).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1691)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de la Zambie :
  - a) Lettre, en date du 24 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10865);
  - b) Lettre, en date du 23 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, du Kenya et du Soudan (S/10866);
  - c) Lettre, en date du 26 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10869).

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Plainte de la Zambie :

- a) Lettre, en date du 24 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10865);
- b) Lettre, en date du 23 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, du Kenya et du Soudan (S/10866);
- c) Lettre, en date du 26 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10869)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément à la décision antérieure du Conseil [1687e séance], je me propose, s'il n'y a pas d'objections, d'inviter le

représentant de la Zambie à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. P.J.F. Lusaka (Zambie) prend place à la table du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aussi aux décisions prises antérieurement [1687e, 1689e et 1690e séances], je me propose maintenant, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Ghana, du Maroc, de la République-Unie de Tanzanie, du Zaïre, du Chili, de l'Algérie, du Sénégal, de l'Egypte, de la Somalie, de Cuba, du Cameroun et de la Guyane à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil afin de participer à la discussion, sans droit de vote, en vertu de l'Article 31 de la Charte. Ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. P.B. Engo (Cameroun), M. H. Díaz Casanueva (Chili), M. R. Alarcón (Cuba), M. A. Teymour (Egypte), M. J. Cleland (Ghana), M. R. E. Jackson (Guyane), M. M. Zentar (Maroc), M. M. Fall (Sénégal), M. J. Nur Elmi (Somalie), M. S. Salim (République-Unie de Tanzanie) et M. Ipoto Eyebu Bakand'asi (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur un nouveau document, publié sous la cote S/10877, qui sera distribué dans quelques instants; il s'agit d'une lettre, en date du 29 janvier 1973, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Zambie.

4. Les membres du Conseil se souviendront qu'au cours de la 1690e séance du Conseil, tenue le 1er février 1973, le représentant du Soudan a présenté deux projets de résolution [S/10875 et S/10876], ayant pour auteurs la Guinée, le Kenya, le Soudan et la Yougoslavie. Un membre du Conseil désire-t-il présenter des observations sur ces deux textes ? Si aucune délégation ne désire prendre la parole, j'en conclurai que le Conseil est prêt à passer au vote sur ces projets de résolution.

5. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Les membres du Conseil se rappelleront qu'hier après-midi, quand j'ai présenté les deux projets de résolution, j'ai dit que les auteurs étaient prêts à procéder à toutes négociations qui pourraient aider à aboutir à un appui unanime de ces deux projets. Si vous estimez, monsieur le Président, que nous avons encore besoin d'un peu de temps pour

procéder à d'autres négociations, les auteurs sont prêts à vous suivre sur ce point.

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis dans une position difficile car je n'ai pas entendu d'opinion qui justifie que j'interrompe la séance pour permettre aux représentants de se consulter.

7. **M. PHILLIPS** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné le silence qui a suivi la question du Président sur ce que le Conseil désire faire, je suggère que nous ajournions la séance jusqu'à lundi afin que des consultations puissent se dérouler dans l'intervalle. Je n'en fais pas une proposition en bonne et due forme avant d'avoir entendu l'opinion des autres représentants et du Président lui-même sur ce point, mais il me semble bien que nous ne sommes pas prêts à voter pour l'instant.

8. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'espère au moins que cela encouragera la discussion.

9. **M. JAIN** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a un instant, le représentant du Soudan a fait une proposition qui, si ma délégation l'a bien comprise, consisterait en une courte suspension en vue de faciliter la poursuite des consultations officieuses à la recherche d'un accord unanime sur les deux projets de résolution. Ma délégation voudrait appuyer cette proposition.

10. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Soudan pourrait-il nous dire si sa proposition est une proposition en bonne et due forme ?

11. **M. ABDULLA** (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Puisqu'on a donné suite à ma proposition, je voudrais en faire une proposition en bonne et due forme. Je propose donc que nous interrompions la séance pour dix ou quinze minutes, puis que nous reprenions l'examen des deux projets de résolution.

12. **Sir Laurence McINTYRE** (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais appuyer la proposition du représentant du Soudan, ne serait-ce que parce que je crois savoir qu'un autre document est sur le point d'être distribué, un document que nous n'avons pas encore vu. Il peut très bien avoir un rapport avec notre discussion actuelle.

13. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes donc saisis d'une demande officielle de suspension d'une vingtaine de minutes.

14. **M. LENNKH** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais m'associer aux représentants de l'Australie et du Soudan et dire que ma délégation aussi est en faveur d'une suspension. Quant à la durée de cette suspension, je dirai qu'on ne devrait pas fixer une limite précise mais qu'elle devrait durer le temps nécessaire aux consultations. En effet, on ne peut pas dire d'avance que les consultations seront terminées en vingt minutes.

15. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je présume que le Conseil acceptera cette suspension pour que les délégations puissent se consulter au sujet des deux projets de résolution. Puisqu'il n'y a pas d'objections, nous allons suspendre la séance pour consultations.

*La séance est suspendue à 15 h 25; elle est reprise à 16 h 45.*

16. **M. ABDULLA** (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, pendant la suspension de séance, vous-même et les auteurs avez eu l'amabilité de procéder à un certain nombre de consultations parmi les membres du Conseil afin de nous permettre de parvenir à un accord sur les deux projets de résolution.

17. Au nom des auteurs, je tiens à signaler certaines modifications apportées au projet de résolution figurant dans le document S/10875. Premièrement, au paragraphe 3 du dispositif, il faut lire : "aux actes ainsi commis par le régime illégal et raciste de Rhodésie du Sud et par celui de l'Afrique du Sud". Deuxièmement, il a été convenu que le paragraphe 7 serait rédigé comme suit :

*"Regrette que les mesures prises jusqu'à présent n'aient pas permis de mettre un terme à la rébellion en Rhodésie du Sud (Zimbabwe)".*

Ce paragraphe deviendra le paragraphe 4 et suivra immédiatement le paragraphe 3. En conséquence, les autres paragraphes seront renumérotés.

18. Je profite également de cette occasion pour dire que l'Inde et l'Indonésie sont devenues coauteurs des projets de résolution. Les auteurs souhaitent que ces deux projets — le projet qui figure dans le document S/10875 ayant été modifié comme je viens de l'indiquer — reçoivent l'appui de toutes les délégations.

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Si les membres du Conseil n'ont aucune observation à formuler, j'en conclus que le Conseil est maintenant prêt à voter sur ces deux projets de résolution. Je vais donc les mettre aux voix dans l'ordre dans lequel ils ont été distribués.

20. Nous commencerons par le projet de résolution figurant dans le document S/10875 qui, donc, a été modifié à deux endroits [S/10875/Rev.1].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Australie, Autriche, Chine, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Votent contre* : néant.

*S'abstiennent* : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> Voir résolution 326 (1973).

21. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/10876.

22. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le point suivant : au paragraphe 3 du dispositif, il convient de lire "au paragraphe 9 de la résolution 326 (1973)".

23. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/10876, avec la modification que vient d'y apporter le représentant du Soudan [S/10876/Rev.1].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Yougoslavie.

*Votent contre* : néant.

*S'abstiennent* : Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté*<sup>2</sup>.

24. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

25. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Dans les observations que j'ai faites au début de cette discussion, le 29 janvier [1687e séance], j'ai dit que ma délégation doutait que l'adoption de résolutions soit la meilleure façon pour le Conseil de sécurité d'agir dans les circonstances actuelles. Au cours du débat qui a suivi, je dois avouer que ces doutes ont été confirmés; en effet, à quelques exceptions très valables près, la plupart des déclarations faites en l'occurrence rappelaient un grand nombre de problèmes bien connus sans suggérer aucune solution nouvelle. Lorsque les deux projets de résolution ont été présentés hier, mes craintes m'ont paru vraiment justifiées et j'ai pensé que notre discussion risquait d'être complètement infructueuse. Aussi suis-je heureux que les auteurs de ces textes aient senti ce danger et accepté certaines modifications.

26. Ce débat a eu lieu parce que le régime de Rhodésie avait fermé ses frontières avec la Zambie. Les autorités rhodésiennes ont déclaré qu'elles avaient procédé à cette fermeture du fait d'attaques — dirigées parfois contre des civils — qui, d'après elles, auraient été lancées du territoire zambien. Le représentant de la Zambie a mis le Conseil au fait de violents incidents survenus à la frontière, du côté zambien. Nous reconnaissons en particulier que la pose de mines représente un danger à long terme.

27. Comme je l'ai dit dans ma première déclaration, mon gouvernement a toujours réprouvé le recours à la violence à des fins politiques. Nous pensons toutefois qu'il convient d'envisager également la situation actuelle dans la perspective de tous les événements survenus depuis la déclaration illégale d'indépendance de la Rhodésie. J'ai déjà cité au Conseil ces paroles de sir Alec Douglas-Home :

"Lorsqu'un gouvernement qui poursuit une politique raciste à l'intérieur d'un pays se trouve face à des combattants de la liberté venant de l'extérieur, je crains fort que ce soit une situation — au sujet de laquelle j'ai déjà lancé des mises en garde — susceptible de mener à un conflit [*ibid.*, par. 117]."

A notre avis, la solution véritable de tous ces problèmes réside dans la conclusion d'un règlement politique juste et acceptable à l'intérieur de la Rhodésie.

28. Dans ces conditions, tous les intéressés devraient s'efforcer de diminuer la tension actuelle à la frontière et de revenir à une situation normale. La raison en est simple et chacun, me semble-t-il, l'accepte. La fermeture de la frontière a des effets à la fois économiques et politiques. Laissant de côté pour l'instant les effets économiques, force est bien de convenir que la prolongation de cette fermeture est dangereuse, car elle implique une menace constante de tension et de violence accrues. Une telle tension, dangereuse en soi, met également en péril les perspectives d'un règlement politique pacifique à l'intérieur de la Rhodésie.

29. Le projet de résolution contenu dans le document S/10876/Rev.1, que nous venons d'adopter, porte sur les événements économiques survenus depuis la fermeture de la frontière. Comme je l'ai dit le premier jour de notre discussion, c'est au Gouvernement zambien qu'il appartient d'arrêter sa politique eu égard à la reprise des échanges interrompus par la fermeture de la frontière rhodésienne, au cas où elle serait rouverte. Nous admettons fort bien qu'en l'occurrence, toute son économie étant en jeu, la Zambie ne saurait accepter une situation aussi précaire. Il est juste également, en pareil cas, de demander aux Nations Unies d'entreprendre une étude d'experts sur les conséquences économiques pour la Zambie du maintien d'autres voies d'échanges. Comme le représentant des Etats-Unis d'Amérique l'a fait remarquer [1689e séance], une telle étude devrait se fonder sur toutes les études pertinentes précédentes; elle devrait aussi couvrir tous les aspects de la question, y compris les contributions apportées par les programmes d'aide existants.

30. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails, mais je peux dire que le Royaume-Uni a un programme important d'aide économique au développement de la Zambie. D'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ont aussi fait preuve de générosité à cet égard, et nous espérons que d'autres encore suivront cet exemple. C'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution S/10876/Rev.1.

31. Par ailleurs, ma délégation estime que le projet de résolution S/10875/Rev.1 ne semble pas devoir atteindre des résultats positifs. Nous sommes heureux que ses auteurs

<sup>2</sup> Voir résolution 327 (1973).

aient bien voulu supprimer le sous-entendu injuste et injustifié qui figurait au paragraphe 7 du projet initial. Le fait que ce paragraphe, ainsi modifié, ait été déplacé pour suivre immédiatement le paragraphe 3 n'implique aucunement, de l'avis de ma délégation, que le Royaume-Uni soit mis en vedette dans ce qui est maintenant le paragraphe 4. Ma délégation n'a pas été informée de ce changement d'ordre au cours des consultations de cet après-midi. Si l'on m'avait dit que ce paragraphe 4 s'appliquait particulièrement à mon gouvernement, j'aurais été obligé de m'y opposer. Mais nous pensons encore que la résolution n'atteint pas la vraie cible et qu'elle ne répond pas à l'urgence de la situation actuelle ou qu'elle ne favorise pas un règlement politique pacifique en Rhodésie. Au contraire, des résolutions de ce genre tendent à durcir les positions, à perpétuer l'affrontement et une situation déjà dangereuse plutôt que de permettre une plus grande liberté aux éléments plus positifs auxquels j'ai fait allusion dans ma déclaration d'ouverture. C'est pourquoi ma délégation n'a pas pu voter pour le projet de résolution S/10875/Rev.1.

32. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais donner une brève explication de vote sur les deux projets de résolution que le Conseil vient d'adopter.

33. Je peux, dans une très grande mesure, faire écho à ce que vient de dire le représentant du Royaume-Uni au sujet du projet de résolution contenu dans le document S/10875/Rev.1. Sans reprendre les nombreux points dont nous avons parlé en privé avec les auteurs, je tiens simplement à répéter que la résolution n'est malheureusement pas de nature à aboutir aux résultats souhaités. Elle soulève la question que ma délégation a déjà soulevée en de nombreuses occasions dans des cas analogues, celle de savoir si des résolutions qui, très franchement, ne semblent pas de nature à nous rapprocher du résultat escompté et qui pourraient même avoir pour effet, comme on l'a signalé, de durcir les relations et de perpétuer l'affrontement sont souhaitables. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

34. Nous avons voté pour le second projet de résolution [S/10876/Rev.1] parce que nous connaissons fort bien les difficultés économiques que le blocus impose à la Zambie, et nous reconnaissons le désir commun des Etats Membres d'aider ce gouvernement par tous les moyens appropriés pour qu'il vienne à bout de ces difficultés.

35. Je dois dire que nous regrettons profondément que certaines propositions que nous avons faites à propos du paragraphe 3 de cette résolution n'aient pas été prises en considération par les auteurs. Nous pensions en effet que certaines questions de principe importantes intervenaient. D'une part, selon notre interprétation tout au moins, les objectifs de cette résolution étaient de parvenir à certains buts concrets — établir de manière objective les besoins de la Zambie qui résultent des conséquences des événements qui se sont produits dans la région. Nous regrettons les incidences de cette sorte de connotation politique qui, selon nous, découle de la proposition d'envoyer une mission essentiellement politique pour surveiller le travail d'un groupe d'experts des Nations Unies. Nous avons aussi

regretté que l'on n'ait pas mis en relief le rôle qui nous paraissait devoir appartenir au Secrétaire général dans le cadre de ce paragraphe. Il nous aurait semblé opportun de demander au Secrétaire général d'envoyer l'équipe d'experts en question sur les lieux pour qu'elle fasse une évaluation objective des besoins et qu'elle fasse ensuite rapport au Conseil de sécurité. Nous sommes certains que cette évaluation objective non politique des besoins aurait beaucoup contribué à encourager les gouvernements et à leur faire comprendre d'une manière objective ces besoins, ce qui, en dernière analyse, aurait été tout à fait au profit de la Zambie.

36. Je désirais simplement faire ces remarques pour le compte rendu, à titre d'explication de vote.

37. M. SAFRONTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, monsieur le Président, d'assumer la présidence, vous souhaiter de réussir pleinement dans l'accomplissement de vos fonctions et vous assurer de la collaboration constante de la délégation soviétique pour résoudre les problèmes qui se posent à vous.

38. Nous voudrions également exprimer notre sincère reconnaissance au représentant de l'Indonésie, M. Anwar Sani, pour la façon très efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

39. Au cours des réunions du Conseil de sécurité, la délégation soviétique a déjà eu l'occasion d'indiquer son attitude sur la plainte que le Gouvernement zambien a formulée à la suite des actes d'agression commis par le Gouvernement rhodésien en Zambie. Néanmoins, nous voudrions préciser, une fois de plus, notre attitude à l'égard des projets de résolution adoptés aujourd'hui. Nous voudrions souligner que la situation tendue que connaît aujourd'hui la Zambie à la suite des actes d'agression commis par la Rhodésie du Sud, avec le soutien de l'Afrique du Sud, est au premier chef due aux agissements des régimes racistes.

40. Dans un message qui a été distribué aujourd'hui sous la cote S/10877, le Président de la Zambie, M. Kaunda, souligne à juste titre que la tâche principale à laquelle doit maintenant faire face le pays découle de ce que "le peuple zambien ne peut accepter que la situation se prolonge et que les forces rhodésiennes et sud-africaines violent notre territoire, tuent et mutilent des innocents et détruisent nos biens". Dans ce message, le président Kaunda pose à juste titre la question de la responsabilité que porte le Royaume-Uni dans la situation qui s'est créée, ce Royaume-Uni qui "a réagi par le silence", comme l'écrit le président Kaunda, alors que les racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud deviennent de plus en plus insolents. Comme le souligne le Président de la Zambie, la tâche essentielle du Conseil de sécurité consiste à prendre de toute urgence des mesures pour mettre fin à cette situation critique, et il insiste particulièrement sur la nécessité d'assurer le retrait des troupes sud-africaines de Rhodésie.

41. Nous souscrivons tout à fait à la façon dont le Président de la Zambie présente la question, faisant ressortir qui est le vrai responsable de la situation; nous sommes également d'accord pour penser que le Conseil de sécurité devrait de toute urgence prendre des mesures efficaces pour mettre fin à cette situation intolérable.

42. Naturellement, dans ces circonstances, le Conseil de sécurité ne peut et ne doit réagir que d'une façon. Tout d'abord, faire assumer la responsabilité de la situation aux Etats qui sont responsables au premier chef de la venue au pouvoir du régime raciste de Rhodésie du Sud et qui lui apportent leur soutien; deuxièmement, exiger le retrait immédiat des troupes sud-africaines de Rhodésie du Sud; troisièmement, adopter une décision tendant à renforcer aussitôt les sanctions obligatoires du Conseil contre la Rhodésie du Sud; quatrièmement, étendre sans tarder les sanctions à l'Afrique du Sud et au Portugal qui, comme on le sait et comme cela a été dit plus d'une fois au cours de ce débat, participent activement à la violation des résolutions du Conseil imposant des sanctions contre la Rhodésie. Enfin, il serait tout à fait logique que le Conseil de sécurité décide également que les dommages causés à la Zambie doivent être réparés par les Etats qui portent la responsabilité véritable de la situation, c'est-à-dire les Etats qui sont responsables de la venue au pouvoir du régime raciste de Rhodésie du Sud et qui continuent d'entretenir avec ce régime des contacts étroits et des relations économiques, commerciales et autres.

43. Comme la délégation soviétique l'a déjà souligné, toute autre manière de procéder pourrait être interprétée comme signifiant que le Conseil de sécurité s'est fait à l'idée de la situation existante et s'accommode du régime raciste de Smith et de ses actes de provocation contre des Etats africains indépendants. Cela pourrait également être interprété comme signifiant que le Conseil, en fait, ne s'est occupé que des conséquences et non pas des causes de l'inquiétante situation actuelle.

44. Nous voudrions également faire remarquer que l'exécution par le Conseil de sécurité d'opérations telles que l'évaluation des besoins économiques de tel ou tel pays ou des dommages qui lui ont été causés, même si ces dommages résultent de l'application des sanctions décidées par le Conseil, irait à l'encontre des obligations du Conseil telles que la Charte les prévoit dans une situation semblable, dans laquelle il est indispensable de repousser et de châtier les agresseurs et ceux qui les aident.

45. Pour toutes ces raisons, la délégation soviétique a appuyé le projet de résolution publié sous la cote S/10875/Rev.1, bien qu'il ne prenne pas entièrement en considération ce que nous avons dit. Nous l'avons déjà signalé. De plus, nous voudrions noter que les amendements apportés au texte initial à la dernière minute n'ont fait que l'affaiblir et le rendre moins efficace.

46. Nous devons également constater avec regret que le projet de résolution faisant l'objet du document S/10876/Rev.1 ne contient pas de dispositions rejetant les responsabilités politiques et autres — et notamment la

réparation des dommages — sur les Etats qui sont directement responsables de la venue au pouvoir du régime raciste en Rhodésie du Sud et qui continuent à ce jour d'avoir, avec ce régime, des contacts étroits sur les plans économique, commercial et autres, et continuent ainsi à l'aider. Ce projet ne contient malheureusement pas les autres éléments clefs dont nous venons de parler. Pour toutes ces raisons, la délégation soviétique n'a pas été en mesure d'appuyer ce projet et s'est abstenue lors du vote.

47. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, avant d'expliquer le vote de ma délégation, de faire quelques brèves observations pour répondre aux paroles flatteuses que vous-même et d'autres représentants, membres du Conseil, avez prononcées à propos de ma présidence du Conseil pendant le mois de janvier. Si ma présidence a été couronnée de succès, ce n'est que grâce à la compréhension et à la coopération dont tous les membres du Conseil ont fait preuve à mon égard et à la façon efficace dont les membres du Secrétariat m'ont toujours aidé à m'acquitter de ma tâche. Ma délégation et moi-même leur en sommes très reconnaissants.

48. Je voudrais également profiter de cette occasion pour me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et vous féliciter au moment où vous assumez la présidence du Conseil. Je suis sûr que, sous votre direction expérimentée et sage, le Conseil pourra résoudre, d'une façon positive et efficace, les problèmes portés à son attention. Nous pouvons être certains que, avec vous comme président, les affaires du Conseil sont en bonnes mains. La façon dont vous vous occupez de la question à l'examen constitue une preuve plus que suffisante de votre compétence. Ma délégation vous promet sa pleine coopération.

49. J'en viens maintenant à la question dont le Conseil est saisi. On se souviendra peut-être que, au cours du débat, il y a deux jours [*1689e séance*], j'ai dit que ma délégation croyait que le Conseil de sécurité devrait agir rapidement pour éviter que la situation sur la frontière zambienne ne se détériore et que ces mesures préventives devraient être prises avec la pleine coopération du Gouvernement du Royaume-Uni. En tant que puissance administrante, le Gouvernement du Royaume-Uni a la responsabilité juridique de prendre les mesures nécessaires pour garantir à la population autochtone du Zimbabwe la pleine jouissance de ses libertés fondamentales. Tant que ces droits lui seront refusés, la situation en Afrique australe demeurera explosive. Le fait que la Zambie soit maintenant la cible d'une pression économique et militaire de la part du régime raciste illégal de Salisbury le prouve nettement. C'est dans ce contexte que j'ai déclaré au Conseil, il y a deux jours, que les propositions avancées par le représentant de la Zambie justifiaient pleinement un examen sérieux de la part du Conseil et qu'il faudrait les utiliser comme base des décisions et des mesures concrètes que devrait prendre le Conseil.

50. Les projets de résolution que le Conseil vient d'adopter et qu'avait si bien présentés le représentant du Soudan répondent pleinement aux vues de ma délégation. Celle-ci a

donc décidé de se joindre à la Guinée, à l'Inde, au Kenya, au Soudan et à la Yougoslavie en tant qu'auteur de ces textes.

51. M. LECOMPT (France) : La délégation française s'est prononcée en faveur du projet de résolution S/10875/Rev.1 en raison des quelques améliorations qui ont été apportées au texte initial. Elle ne l'aurait pas fait si ces changements n'avaient pas été négociés avec les auteurs du projet. Ces changements et ces améliorations portent, nous a-t-il semblé, sur un point important qui rétablit un équilibre meilleur dans l'ordre des responsabilités réelles d'une situation que nous déplorons tous. Le nouveau libellé d'ensemble ne fait plus de procès au gouvernement de Londres — qui est d'ailleurs effectivement intervenu pour empêcher que la situation sur place ne se dégrade et pour aider la Zambie. Le nouveau texte nous paraît mieux mettre l'accent sur les actes et les responsabilités propres du régime de Rhodésie du Sud. Ces améliorations ayant été notées avec satisfaction par la délégation française, j'ajouterai que notre vote positif ne signifie pas que nous approuvons toutes les dispositions de la résolution de la même façon. Nous ne pensons pas, en ce qui nous concerne, qu'il nous revienne de dicter à la Puissance administrante la conduite qu'elle doit tenir dans la région concernée. Nous n'avons jamais cessé de penser qu'il appartenait à cette puissance d'assumer les responsabilités qui lui incombent, même si cette tâche est difficile.

52. En ce qui concerne le projet de résolution S/10876/Rev.1, en faveur duquel la délégation française a également voté, nous aurions sans doute préféré que le Conseil, plutôt que d'envoyer une mission — qui nous paraît assez nombreuse — assistée d'experts, envoie simplement soit des experts soit une mission un peu moins nombreuse, étant entendu que l'autorité de cette mission, de ces experts, doit rester la plus grande possible et viser l'efficacité de notre politique, de l'effort du Conseil en vue d'aider la Zambie, son gouvernement et son économie. Nous n'avons pas voulu cependant nous abstenir sur ce second projet pour la raison essentielle que nous désirons tous, je crois, aider le Gouvernement zambien à sortir de ses graves difficultés actuelles. C'est pour cette raison essentiellement que nous approuvons tout à fait et de grand cœur l'effort qui a été proposé pour aider ce gouvernement.

53. M. JAIN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la première fois que ma délégation prend la parole, monsieur le Président, depuis que vous avez pris la présidence du Conseil. Permettez-moi donc de vous féliciter chaleureusement et de vous assurer de notre coopération pleine et entière dans votre lourde tâche. Compte tenu des relations étroites et amicales qui existent entre l'Inde et le Kenya, nous sommes particulièrement heureux de voir un noble représentant du Kenya et un ami de longue date de l'Inde présider cet important organe de l'Organisation des Nations Unies, et ce surtout à un moment où le Conseil discute d'une question grave découlant de la lutte engagée contre les forces du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Nous voudrions vous dire toute notre admiration pour la façon compétente et efficace dont vous avez déjà dirigé nos

travaux et mené à bien les longues consultations qui ont abouti à l'adoption des deux résolutions.

54. Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre un hommage chaleureux à l'ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, pour la façon excellente, adroite, compétente, avec laquelle il a présidé les séances du Conseil au cours d'un mois de janvier très chargé.

55. Nous sommes heureux que les deux résolutions aient été adoptées et que le Conseil de sécurité ait ainsi mis en œuvre des mesures dont nous espérons sincèrement qu'elles auront un résultat positif sur la situation tendue qui règne en Afrique australe et qui est due aux activités agressives du régime illégal de Rhodésie du Sud avec la connivence du Gouvernement sud-africain. Nous nous sommes portés coauteur des deux projets de résolution, étant sûrs que, grâce à leur adoption à une majorité écrasante, le Conseil serait capable de mettre immédiatement en œuvre des mesures afin d'aider de façon efficace la Zambie dans la crise à laquelle elle doit faire face, diminuant ainsi la gravité de la situation.

56. Ces résolutions ont certes été adoptées, mais nous devons nous rappeler que la situation dans la région est encore critique. Nous venons tous de voir la lettre que le Président de la Zambie a adressée au Secrétaire général [S/10877] et dans laquelle il a fait remarquer que la tension continue à aller croissant et que des actes d'agression odieux continuent de souligner la grave menace que la crise actuelle en Afrique australe constitue pour la paix et la sécurité internationales. Notre inquiétude devant cette situation et l'admiration que nous causent la fermeté du Gouvernement et du peuple de la Zambie ainsi que les sacrifices qu'ils consentent n'en sont pas modifiées. Le Gouvernement et le peuple zambiens ont fait preuve d'une discipline et d'un calme dignes d'éloges devant une crise grave et ont fait tout ce qui était possible pour éviter une aggravation de la tension.

57. Nous voudrions une fois de plus présenter nos condoléances et l'expression de notre solidarité à la Zambie en ces heures d'épreuve et faire part à ce pays de notre admiration pour son peuple, dirigé de façon inspirée par le président Kaunda, un grand humaniste et un combattant pour la liberté, à qui nous espérons souhaiter la bienvenue dans notre pays au cours d'une visite d'Etat à l'occasion de laquelle il aurait reçu la médaille Jawaharlal-Nehru pour la paix et la compréhension internationales, médaille qui lui a été décernée pour reconnaître les services qu'il a rendus à cette cause. Sa visite a été malheureusement renvoyée à plus tard en raison de la situation actuelle, mais nous espérons avoir l'occasion de lui souhaiter la bienvenue d'ici peu dans notre pays.

58. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je voudrais, en quelques mots, vous adresser les félicitations de ma délégation, maintenant que vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, et vous exprimer la satisfaction que nous

éprouvons à voir un éminent représentant, expérimenté comme vous l'êtes, occuper ce poste si important.

59. Je voudrais aussi rendre hommage au Président sortant, l'ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, dont l'admirable savoir-faire, l'expérience et la sagesse ont été appréciés de tous le mois dernier et nous ont été de la plus grande aide à tous, et plus particulièrement aux nouveaux membres, qui ont pu ainsi se familiariser avec les procédures du Conseil de sécurité.

60. Je voudrais maintenant expliquer rapidement le vote de ma délégation sur les projets de résolution qui viennent d'être adoptés. Comme vous l'aurez remarqué, nous avons voté en faveur des deux projets dont le Conseil était saisi. Notre principale raison en l'occurrence — et j'ai essayé de m'expliquer dans une intervention antérieure au Conseil [1689e séance] — était notre souci profond et sincère quant à la situation difficile dans laquelle s'est trouvée la Zambie à la suite des actes hostiles de son voisin.

61. Nous avons été fort sensibles à la sympathie et à la solidarité considérables exprimées à la Zambie par un grand nombre des membres du Conseil, à la sympathie unanime du Conseil et aussi aux sentiments profonds d'autres Etats Membres de l'Organisation. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les nombreux motifs de cette manifestation de sympathie et de solidarité à l'égard de la Zambie mais, en ce qui concerne l'Autriche, il est certain qu'en tant que petit pays nous ressentons la plus vive sympathie pour la période d'épreuve que connaît actuellement la Zambie, petit pays elle aussi. Et, en tant que pays sans littoral, nous éprouvons une grande sympathie pour la Zambie, elle-même pays sans littoral, car nous connaissons fort bien les problèmes qui peuvent résulter de cette situation.

62. Pour cette raison, nous avons pensé que la Zambie devait occuper la place principale dans les résolutions que nous adopterions et nous avons pensé qu'une expression unanime de sympathie et d'inquiétude de la part du Conseil s'imposait. Au cours des consultations, nous avons exprimé l'opinion que les deux projets de résolution qui nous étaient soumis à un premier stade n'étaient pas entièrement propices à cet objectif, et nous n'avons pas hésité à exprimer nos doutes. Les modifications qui ont été acceptées ont de beaucoup réduit nos hésitations et, à notre avis, elles ont amélioré le texte antérieur. Je ne saurais cependant vous cacher que quelques doutes persistent dans l'esprit de ma délégation à l'égard de certaines dispositions des deux résolutions mais je n'y insisterai pas puisque j'ai indiqué notre position au cours de mon intervention précédente.

63. Enfin, nous avons pu surmonter les hésitations que nous avions ressenties et nous sommes heureux que le Conseil ait manifesté des sentiments si largement partagés à l'égard de la Zambie.

64. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, permettez-moi, au nom de la délégation yougoslave, de vous féliciter, ainsi que votre délégation, alors que vous occupez

le poste important de président du Conseil de sécurité pour le mois de février. Des liens traditionnels et profonds de compréhension et de coopération unissent nos deux pays — qui participent tous deux au grand mouvement des pays non alignés qui se dévoue tant, entre autres, à la juste et noble cause de l'Afrique — et j'ai donc un plaisir particulier à vous adresser ces paroles. Les relations chaleureuses et actives que nos deux délégations ont toujours eues à l'Organisation des Nations Unies ont une importance particulière pour nous. Avec les qualités que tout le monde vous reconnaît et votre grande expérience, nous savons que le Conseil ne pourra que travailler efficacement en ce mois de février. Vous nous trouverez toujours prêts à coopérer pleinement à votre tâche difficile.

65. A M. Anwar Sani, de l'Indonésie, autre pays ami et non aligné, qui a assumé la présidence pendant le mois de janvier, nous pouvons seulement dire que ce que d'autres et nous-mêmes avons dit au moment où il a pris la présidence a été amplement confirmé par l'excellente façon dont il a guidé nos travaux pendant le premier mois de l'année, et alors que l'Indonésie venait juste d'entrer au Conseil.

66. Ma délégation est particulièrement heureuse de l'appui quasi unanime et explicite qu'a reçu la Zambie, pays africain indépendant, progressiste et non aligné, victime du racisme et du colonialisme agressif. Sa conduite courageuse, dans une situation très difficile, a fait l'objet de l'admiration de tous, et presque chacun a tenu à féliciter le peuple et le Gouvernement de la Zambie pour leur décision d'appliquer pleinement et complètement les sanctions contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud. Enfin, nous avons presque tous ici tenu à affirmer le principe que la Zambie a droit au soutien de la communauté internationale, a droit à notre assistance pour l'aider à supporter le fardeau économique et financier supplémentaire que lui impose la mise en œuvre des décisions du Conseil.

67. Je voudrais dire ce qui suit au sujet des deux résolutions, présentées par six pays non alignés, que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Elles remplissent plusieurs conditions essentielles sur lesquelles s'est fait un accord très général. Elles condamnent les actes d'agression de la Rhodésie du Sud et exigent en particulier que la présence dangereuse des forces sud-africaines en Rhodésie du Sud prenne fin. Ces textes réaffirment les responsabilités de la Puissance administrante et lui demandent de faire le nécessaire pour que toutes les mesures qu'exigent la situation et ses responsabilités soient mises en œuvre. Ces textes réaffirment les droits du peuple du Zimbabwe, dont la lutte nous concerne tous, et, enfin, en félicitant la Zambie de sa noble décision, prévoient l'action et le mécanisme nécessaires qui nous permettront de donner une assistance appropriée à ce courageux pays.

68. Telles sont certaines des raisons pour lesquelles ma délégation a été coauteur des deux textes.

69. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Zambie.

70. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je m'associe, ainsi que ma délégation, à ceux qui vous ont déjà félicité pour le fait que vous êtes président du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nos relations personnelles et officielles sont très chaleureuses et elles constituent un reflet des relations qui existent entre nos deux dirigeants et nos deux gouvernements. La façon dont vous avez présidé les travaux du Conseil depuis hier est tout à fait louable et bien digne d'un fils du Kenya et de l'Afrique. Elle est à porter non seulement à votre crédit personnel mais aussi à celui de votre gouvernement.

71. Au moment où nous terminons le débat sur la situation qui existe à la frontière de mon pays, je remercie sincèrement l'ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, pour la façon très efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

72. Permettez-moi de faire une brève déclaration, alors que le Conseil de sécurité termine l'examen de la question des actes d'agression commis contre mon pays par le régime minoritaire raciste de la Rhodésie du Sud, en collusion avec les forces de l'Afrique du Sud. Nous considérons la résolution contenue dans le document S/10875/Rev.1, que le Conseil vient d'adopter, comme étant assez loin de ce que la communauté internationale a le droit d'attendre de l'organe qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, est chargé au premier chef d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le texte que le Conseil a adopté cet après-midi constitue le minimum que nous puissions accepter.

73. Le vote d'abstention de la délégation du Royaume-Uni constitue, aux yeux de la Zambie, un vote d'abstention à l'égard des actes d'agression de Smith; à nos yeux, c'est une consécration donnée au sens d'injustice d'Ian Smith. En fait, c'est la canonisation d'un Ian Smith nazi. Le représentant du Royaume-Uni a fait allusion à la question de la réouverture de la frontière entre la Zambie et la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Je crois que la délégation britannique se rend compte de l'instabilité de la situation. Il y a deux ans seulement, il y avait une situation stable, mais elle a été troublée par le régime de Smith, et le Conseil a discuté la question.

74. Récemment, il y a eu un blocus. Tant que la cause principale ne sera pas éliminée en Rhodésie du Sud, qui peut s'attendre que les fous de Salisbury se conduisent comme des êtres humains normaux ? On ne peut s'attendre qu'à une évidence lorsque l'on constate la tendance actuelle. Cette évidence, c'est que demain ils décideront à nouveau de fermer la frontière. De toute façon, la suggestion selon laquelle il faudrait peut-être rouvrir la frontière constitue en soi, si nous considérons la situation en Zambie, la preuve que le Gouvernement et la délégation britanniques essaient de faire pression sur nous pour nous amener en quelque sorte à aider Ian Smith à se tirer des difficultés dans lesquelles il se trouve.

75. C'est là la façon dont nous envisageons la situation. Le Gouvernement et le peuple de Zambie ne sont pas surpris par le fait que, en s'abstenant, la délégation du

Royaume-Uni — et aussi celle des Etats-Unis d'Amérique — n'a pas fait face résolument à la situation grave dont le Conseil a été saisi au cours de la discussion sur ce point. Il y a déjà longtemps que le Gouvernement et le peuple de la Zambie ont des doutes quant aux intentions réelles du Royaume-Uni, non seulement en ce qui concerne sa colonie de la Rhodésie du Sud mais également en ce qui concerne l'Afrique australe dans son ensemble. L'abstention que vient d'émettre la délégation britannique ne nous a donc pas surpris. Comme je l'ai déjà dit, c'est là la consécration des actes agressifs commis par les gens de Salisbury.

76. Le Gouvernement et le peuple de la Zambie ont pris note du vote émis par la délégation du Royaume-Uni. A ce stade cependant, nous voudrions exprimer nos sincères remerciements aux 13 membres du Conseil qui nous ont donné leur appui et qui, également, ont défendu la cause de la paix et de la justice dans notre région. Mon gouvernement est prêt à donner à la mission toute l'aide qu'elle mérite.

77. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne parlerai pas à nouveau de la position de ma délégation, car je l'ai déjà exposée dans ma déclaration il y a deux jours [*1689e séance*]. Mais, ayant présenté au Conseil les projets de résolution, je voudrais faire à ce propos quelques commentaires.

78. En particulier, il s'agit de l'observation faite par la délégation britannique en ce qui concerne le paragraphe 4 du projet de résolution contenu dans le document S/10875/Rev.1, qui, j'en suis heureux, vient d'être adopté. Il est vrai que nous avons décidé de faire figurer le paragraphe 7 remanié par nous à la place du paragraphe 4 et que, bien que nous ayons discuté du texte final avec la délégation britannique, nous ne l'avons pas informée de la renumérotation. Mais nous avons pensé que la logique même nous dictait la place de ce paragraphe dans le texte et nous pensions, à vrai dire, que la délégation britannique l'avait bien compris. Le paragraphe 7 du texte initial — qui, sous sa forme modifiée, est devenu le paragraphe 4 — concerne en effet la Rhodésie du Sud. C'est la raison pour laquelle il a été placé après le paragraphe 3, qui mentionne expressément la Rhodésie du Sud, pays où nous pensons que le Royaume-Uni ne s'est pas acquitté de ses responsabilités. La logique nous a dicté la place de ce paragraphe, car il est certain qu'il n'a aucune relation avec les paragraphes 5 et 6 initiaux, qui ont trait seulement à l'Afrique du Sud. C'est pourquoi le paragraphe 7 remanié du texte initial est devenu le paragraphe 4.

79. Nous espérons que ce projet de résolution serait adopté à l'unanimité étant donné la souplesse dont nous avons fait preuve et les longues négociations auxquelles nous nous sommes livrés. Nous avons été déçus par les deux abstentions, mais, en fin de compte, nous sommes heureux que ce projet ait été adopté par 13 voix.

80. Je désire maintenant vous exprimer ma reconnaissance et celle des auteurs pour l'adoption à la quasi-unanimité du projet de résolution contenu dans le document S/10876/Rev.1. Nous savons que, si une délé-

gation s'est abstenue lors de ce vote, c'est parce qu'elle aurait préféré une rédaction beaucoup plus ferme. Nous espérons que cette résolution sera pleinement mise en œuvre afin de remédier à la situation difficile à laquelle la Zambie doit actuellement faire face pour avoir choisi d'aider l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité à rendre plus efficaces les sanctions contre la Rhodésie du Sud. Ainsi, le Royaume-Uni sera-t-il aidé dans l'accomplissement de sa propre tâche. Nous sommes donc très heureux que ce projet de résolution ait été adopté.

81. Pour conclure, je voudrais dire que je me rallie à ceux qui ont déclaré que les résolutions, en elles-mêmes, ne signifient pas grand-chose, dans la mesure, ajouterai-je, où elles ne sont pas pleinement mises en application par ceux qui en ont la responsabilité.

82. Au nom des auteurs, je voudrais remercier tous ceux qui ont collaboré avec nous au cours de ces longues et difficiles négociations et qui nous ont aidés à parvenir au texte final des deux projets de résolution.

83. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant prendre la parole en tant que chef de la délégation du KENYA pour faire quelques observations sur les projets de résolution que le Conseil vient d'adopter.

84. Dans ma principale déclaration au sujet de la plainte déposée par la Zambie [*1688e séance*], j'ai fait remarquer que la situation en Afrique australe, créée par la persistance des colonialistes portugais et la pratique de l'*apartheid* par le régime raciste d'Afrique du Sud et le régime illégal de Smith, constituait aujourd'hui l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité dans la région.

85. Pendant le débat, je regrette de dire que nous avons été les témoins d'efforts faits par certains pour minimiser la gravité et le caractère explosif de la situation en Afrique australe. Une fois de plus, je voudrais faire ressortir que, parce que les régimes minoritaires blancs en Afrique australe oppriment nos peuples, parce que ces mêmes régimes imposent une idéologie à nos peuples — idéologie qui, selon nous, est aussi répugnante que le nazisme et le fascisme de l'Europe avant la seconde guerre mondiale — et parce que nous avons noté que ces régimes deviennent de plus en plus agressifs, ainsi que le montre la situation dont nous discutons actuellement, les pays d'Afrique ne resteront pas inactifs pendant que la Zambie est victime d'une agression.

86. Nous savons que nous ne sommes pas aussi puissants du point de vue militaire que nous devrions l'être, mais je voudrais m'adresser ici aux pays qui continuent à aider l'Afrique du Sud et à soutenir le régime de Smith et leur dire qu'ils ont encore le temps de sauver la situation et de nous aider à éviter une effusion de sang. Car, dans la mesure où ils aident le régime de Smith et le régime raciste d'Afrique du Sud, ils favorisent une situation qui se terminera en un affrontement entre les peuples d'Afrique et les régimes minoritaires blancs d'Afrique australe. Je peux dire sans crainte d'être contredit que, si ces régimes minoritaires continuent d'être aidés et soutenus, nous arriverons un jour à un affrontement inévitable entre les peuples africains et les Blancs, qui sont la minorité en Afrique australe.

87. C'est là une considération qui inspire de l'humilité à un grand nombre d'entre nous, car nous savons que les Africains ne vont pas se croiser les bras pendant que notre propre peuple est constamment et perpétuellement maintenu sous la domination des Blancs, alors que des Etats africains indépendants, comme la Zambie, sont cernés par ces régimes illégaux. Je crois que les peuples d'Afrique ont déjà décidé que, au cas où ces minorités blanches commettraient une agression contre la Zambie ou contre tout autre Etat africain indépendant, nous aurions recours à tout moyen ou à tout instrument se trouvant à notre portée pour contre-attaquer et pour défendre notre liberté. C'est ainsi que la situation se présente.

88. En un sens, ma délégation est heureuse que certaines des clauses essentielles des projets de résolution dont nous étions coauteurs aient été adoptées. Ce qu'il reste maintenant à faire, c'est agir pour sauvegarder l'indépendance, la souveraineté économique et la dignité du peuple zambien.

89. Parlant maintenant en tant que **PRESIDENT**, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur les dispositions du paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution contenu dans le document S/10875/Rev.1 et informer le Conseil que, étant donné l'urgence de la situation, j'ai l'intention d'entamer immédiatement des consultations afin de constituer la mission spéciale et de faire en sorte qu'elle parte pour la Zambie dès que possible. Je compte que, d'ici le milieu de la semaine prochaine, la mission spéciale sera constituée; elle devrait être prête à partir pour la Zambie le week-end prochain.

*La séance est levée à 17 h 55.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---